

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/12/2015

**ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DÉLIBÉRATION N° 2015-28

Vu le décret n° 2010-306 du 22 mars 2010 portant création de l'Établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique, modifié par le décret n°2015-977 du 31 juillet 2015, notamment en ses articles 9 et 11,

Sur le rapport du directeur général,

Le Conseil d'administration,


Article 1 :

Adopte le règlement intérieur du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique qui annule et remplace le règlement intérieur adopté par délibération n°2010-3 en date du 18 juin 2010.

Le Premier vice-Président
du Conseil d'administration,


Laurent Girometti

Le Directeur général,


Stéphan de Fay